



facilites de paiement et non respect des accords

Par **osiria**, le **18/03/2010** à **18:47**

bonjour

la societe lyonnaise des eaux m a accorde un paiement de ma facture en 3 fois a condition de faire 3 cheques sur 3 mois d abord par telephone puis confirmation par courrier cela n a pas ete respecte les 3 cheques ont ete paye de suite me mettant dans la "merde" (cheque sans provision)

que peut on faire bien que je sais qu ils ont la loi pour eux (comme m a dit ma banquiere)pour moi c est de l arnaque c est abuser de la bonne foi des gens ne peut on pas interdire ces pratiques ils n ont qu a dire NON tout court mais pas OUI et apres ne pas respecter c est grave

MERCI